

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'administration**  
**9 juin 2022**

*Soumis à l'approbation  
des membres du Conseil  
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 9 juin 2022, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

|  |   |
|--|---|
| ROBLÉDO Christian  | Présent   |
| AKIN Yahya Pasa<br><i>FRANZONE Ignacio</i>                     | Présent   |
| BAHRI Ekram<br><i>BODSON Maxime</i>                            | Absent  |
| BARD Christine   | Présente  |
| BARILLÉ Régis  | Présent   |
| BARREAU Mihaela  | Présente  |
| BERTÉ Violaine   | Excusée, a donné procuration à Madame RICHARD   |
| BICHE Sarah<br><i>PASQUINI Kyrian</i>                          | Absente   |
| BORDET Laurent   | Excusé, a donné procuration à Monsieur OGER, puis présent à 15h, puis de nouveau excusé à 16h |
| BOUVIER Lydie  | Présente  |
| BRICHET Régine   | Excusée, a donné procuration à Madame VINCENT   |
| CERVERA Matteo<br><i>PERRITON Jade</i>                         | Absent  |
| CHAUVET Clément  | Présent   |
| CHÉDOTEL Frédérique  | Excusée, a donné procuration à Monsieur LEMAIRE   |
| CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle                                     | Excusée, a donné procuration à Madame BARREAU   |
| CHRISTOFOL Hervé   | Présent   |
| DANIEL Christophe  | Excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUVET  |
| DESPINOSE DE LA CAILLERIE<br>Guillaume<br><i>MUCCI Nicolas</i> | Absent  |
| GAUMER Nathalie  | Présente  |
| HINDRÉ François  | Présent   |
| JARDINAUD Chloë<br><i>BION Lily</i>                            | Excusée, a donné procuration à Monsieur AKIN  |
| LEFRANÇOIS Corinne   | Présente  |
| LELARGE Antoine  | Excusé, a donné procuration à Madame BOUVIER  |
| LEMAIRE Félicien   | Présent   |
| LOURTIS Michel-Jean  | Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLEDO  |
| MARION Roland<br><i>(suppléant : Roch BRANCOUR)</i>            | Excusé, a donné procuration à Monsieur HINDRE   |
| OGER Thierry   | Présent   |
| PILET Benoît   | Excusé, a donné procuration à Madame REY  |
| REY Anne   | Présente  |
| RICHARD Isabelle   | Présente  |
| SEGRETAIN Claudie  | Présente  |
| TAÏBI Aude Nuscia  | Présente  |
| TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès                                      | Présente  |
| ULLERN Anouk   | Absente   |
| VINAY Aubeline   | Excusée, a donné procuration à Madame GAUMER  |
| VINCENT Elsa   | Présente  |

**Membres invités de droit, présents :**

Françoise PERES, cheffe de la DESUP, Rectorat de Nantes  
Michel VERON, Directeur général adjoint

**Membres invités par le Président, présents :**

Albéric BAUMARD, Directeur adjoint - Responsable pôle formation à la DEVEC  
Nathalie DEBSKI, Vice-présidente Innovation et Pédagogie  
Éric DELABAERE, Vice-président Politique ressources humaines et Dialogue social  
Françoise GROLLEAU, Vice-présidente à l'International  
Christine MÉNARD, Directrice du SUIO-IP  
Jean-René MORICE, Directeur de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et  
Hospitalité  
Éric PIERRE, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

**Secrétariat de Séance :**

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour :

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1. Informations</b> .....   | <b>5</b>  |
| 1.1 Retour sur le dialogue avec le Ministère concernant le contrat de site et le contrat d'établissement<br>5                        |           |
| 1.2 Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans<br>l'enseignement supérieur ..... | <b>5</b>  |
| <b>2. Approbation du procès-verbal du CA</b> .....   | <b>11</b> |
| 2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 12 mai 2022.....  | <b>11</b> |
| <b>3. Prospective et moyens</b> .....  | <b>11</b> |
| 3.1 Plan de relance tourisme – point d'étape – information.....  | <b>11</b> |
| 3.2 Demande d'agrément d'accueil des services civiques – vote .....  | <b>14</b> |
| <b>4. Enseignement et Convention</b> .....   | <b>16</b> |
| 4.1 Convention Université d'Angers – Université de Kassel - Délivrance de diplômes en partenariat<br>international- vote.....        | <b>16</b> |
| 4.2 Convention d'application CPER 21-27 – vote .....   | <b>17</b> |
| <b>5. Ressources Humaines</b> .....  | <b>17</b> |
| 5.1 Point d'étape sur les promotions et recrutements des enseignants et enseignants-chercheurs –<br>information.....                 | <b>17</b> |
| <b>6. ANNEXE : Diaporama de la séance du 9 juin 2022</b> .....   | <b>24</b> |

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h38. À l'ouverture de la séance du 9 juin 2022, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 31 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 19 membres présents, 12 procurations).

## **1. Informations**

### **1.1 Retour sur le dialogue avec le Ministère concernant le contrat de site et le contrat d'établissement**

Monsieur ROBLÉDO explique que plusieurs interlocuteurs étaient conviés à cette réunion qui s'est tenue le 30 mars 2022. Du côté du ministère, la DGESIP et la DGRI étaient présentes. La première partie de la discussion était centrée sur la COMUE, les deux universités ont ensuite été entendues à tour de rôle.

Cette réunion a permis de présenter le cadre dans lequel les 3 établissements envisageaient leurs futurs contrats d'établissement.

La DGESIP et ses services ont étudié les propositions de structuration envisagées par chaque établissement pour son contrat et les ont reformulées à la marge. Concernant l'UA, trois axes sont proposés : un premier axe concernant la politique de site, un deuxième concernant l'attractivité des formations et un troisième se rapportant à l'organisation de l'établissement. Les sous-parties de ces 3 axes ont été reformulées par le ministère par rapport au document qui leur avait été proposé. Sur cette base, un document plus complet, de 10 à 12 pages, devra être transmis avant la fin du mois d'août 2022. L'objectif est de pouvoir signer le contrat avant la fin de l'année 2022.

Le ministère fera une deuxième lecture de ce document. Le document final sera présenté au Conseil d'administration du 29 septembre 2022 pour vote.

Une deuxième réunion est prévue le 17 juin 2022, elle sera orientée recherche et politique scientifique de l'établissement. Elle se tiendra uniquement avec la DGRI.

Monsieur ROBLÉDO regrette que les dimensions recherche et formation soient analysées d'une manière un peu disjointe. Les attentes des interlocuteurs ne sont pas forcément identiques.

### **1.2 Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur**

Monsieur ROBLÉDO explique que l'Université doit travailler de façon plus concrète sur la façon dont elle peut intégrer dans son offre de formation des éléments relatifs au développement durable et à la responsabilité sociale de l'établissement.

Les différents rapports sur le sujet invitent les acteurs concernés à réfléchir sur les réponses que l'on peut apporter aux différentes transitions.

Les responsabilités se situent à un double niveau.

Le premier niveau concerne l'institution, ce qu'elle pourrait faire. Il convient de déterminer comment l'établissement peut réduire son empreinte carbone, faire des économies d'énergie etc...

Le deuxième niveau de responsabilité concerne les missions des enseignants-chercheurs, qui forment les étudiants et participent à la recherche. Les mesures actuelles prises au niveau local, national, voire international n'ont de sens que si elles sont comprises,

acceptées et mises en œuvre à l'échelle individuelle. La formation revêt, en ce sens, une réelle importance.

Seuls quelques collègues dispensent des enseignements ou font de la recherche sur le développement durable à l'Université. Ces thématiques ne sont pas encore disséminées sur l'ensemble de l'établissement.

Un séminaire du Conseil de gouvernance a été organisé le 25 mai 2022 pour réfléchir sur cette thématique, en présence notamment des directions des composantes et des services communs.

L'Université devra consentir des efforts qui entraîneront des conséquences sur la vie au quotidien des personnels et des étudiants. Il conviendrait par exemple de réduire les déplacements. Cela induit de déterminer quels déplacements peuvent être réduits. Ceux pour les colloques internationaux, dans le cadre des relations internationales, sont importants. En listant les différents sujets susceptibles d'améliorer le développement durable, les actions à mettre en œuvre concrètement ne sont pas si aisées. Cela nécessite une discussion collective.

Les objectifs en lien avec les préconisations du rapport JOUZEL listaient un certain nombre de points.

L'Université a identifié trois thématiques lors de ce séminaire : la formation, la vie étudiante et la vie des personnels.

Monsieur ROBLÉDO présente les compétences qu'il conviendrait d'intégrer dans les offres de formation selon le rapport JOUZEL (diapositive 6).

Le conseil de gouvernance élargi a commencé à réfléchir sur la meilleure façon de les intégrer.

Les maquettes de formations proposent parfois des unités d'enseignement qui ne sont pas identifiées « développement durable ». Pour autant, ces cours peuvent apporter des compétences qui sont en lien avec celles listées dans le rapport JOUZEL.

Il conviendra d'identifier les expertises au sein de l'établissement, en termes de formation mais aussi de recherche. Certains collègues ont des thématiques de recherche qui peuvent directement être en lien avec ces questions de transition. Ils pourraient être sollicités pour intervenir au sein des formations.

Ces thématiques ne seront pas uniquement abordées par l'intermédiaire des cours mais dans le cadre de multiples activités pédagogiques : les stages, les projets, des engagements individuels...

Concernant la vie de l'établissement, l'Université n'a pas établi de diagnostic sur l'impact de ses activités. Madame RICHARD explique que l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) a établi un diagnostic dont les conclusions n'étaient pas entièrement intuitives.

Monsieur ROBLÉDO explique que, lorsqu'il s'agit d'envisager une politique ambitieuse, il faut définir des ordres de priorité et des ordres de grandeur pour définir les chantiers prioritaires. L'Université a réalisé tout un travail sur les économies d'énergie et a défini, en ce domaine, les chantiers prioritaires à mettre en œuvre.

Il convient également de tenir compte de la caractéristique des campus, qui ne sont pas tous situés au même endroit, ni dans la même ville. Il convient de mesurer l'impact environnemental de cette organisation géographique.

L'Université devra travailler sur les incitations. Monsieur ROBLÉDO n'est pas convaincu par le système des sanctions. Il préfère imaginer des systèmes incitatifs qui permettent un changement des comportements.

L'établissement a déjà pris plusieurs mesures qui ont de véritables impacts sur les économies d'énergie, comme le remplacement des luminaires par des ampoules LED ou encore des travaux d'isolation.

D'autres mesures présenteront probablement des impacts sur des comportements individuels. La réduction du chauffage d'1 degré de moins a par exemple un impact important mais cela apporte moins de confort pour le personnel.

Monsieur ROBLÉDO précise que la thématique environnementale est présente dans les projets que dépose l'Université. Ce critère est par ailleurs attendu dans les réponses aux appels à projets.

Des projets sont déjà en gestion, comme le centre des transitions du projet INTEGRAAL, le projet EU Green et le projet de Green campus sur Belle Beille.

Une ébauche de méthode va être proposée (diapositive 10). L'objectif est de traiter un sujet jusqu'à son terme. Il convient ainsi de prioriser les objectifs, en mettant à chaque fois en place un plan d'action, des mesures qui vont permettre de vérifier si les objectifs sont atteints. Une fois que certains objectifs sont réellement atteints, d'autres pourront être envisagés.

Quelques idées ont été développées dans le cadre du séminaire, comme la réduction des déplacements en avion de 25%, des campus zéro mégots, la réduction de la proportion des trajets domicile/université en voiture, le développement d'une politique d'achat tenant compte des enjeux carbone (ordinateurs reconditionnés, solutions low tech, etc...).

Ces objectifs seront intégrés dans les dialogues internes avec les différentes structures de l'Université, dans le cadre des CPOM.

La gouvernance va s'engager de façon importante sur ces différents sujets, qui nécessiteront une implication collective et une modification des comportements individuels.

La gouvernance va probablement élargir cette réflexion à une échelle plus globale au sein de l'université, au-delà du périmètre du conseil de gouvernance élargi qui a initié les premières réflexions. Monsieur ROBLÉDO prend l'exemple de la réduction de 25% des déplacements en avion, il sera nécessaire de mesurer les impacts de cet objectif.

Madame RICHARD invite les élus à lire le résumé du rapport JOUZEL. Il convient de prendre conscience de l'urgence de la situation. Il est nécessaire de développer une stratégie d'établissement permettant d'avoir un plan sur plusieurs années. Il ne s'agit pas de définir seulement ce qu'il est possible de faire à court terme, mais d'envisager la mise en place d'un schéma directeur qui planifie les actions les unes derrière les autres. Il convient de réfléchir à la mise en place du débat autour de ces actions ; toutes les mesures ne seront en effet pas indolores pour la communauté.

Monsieur ROBLÉDO avait envisagé l'organisation de ce séminaire avant le happening d'AgroParisTech. Quelques étudiants, par leur manifestation, ont remis profondément en

cause la nature de leur formation. Il peut sans doute être observé une déconnexion entre les formations proposées et l'attente, la prise de conscience, de la jeunesse accueillie.

Madame RICHARD estime que le débat devra être proposé à la majorité de la communauté. Les étudiants n'ont pas moins de légitimité que les enseignants-chercheurs pour exprimer leur avis sur ce sujet, ils pourraient même reprocher aux générations antérieures un manque de prise de conscience.

Monsieur AKIN précise qu'il a entendu un débat concernant l'inscription des enjeux du développement durable dans les formations. Certains proposaient d'utiliser la transversalité du développement durable pour une intégration dans les formations, sans modifier nécessairement les unités d'enseignement ou revoir les plaquettes de formation. D'autres estimaient qu'il fallait refondre intégralement les maquettes pour intégrer ces nouveaux enseignements.

Monsieur AKIN estime qu'il serait dommage de s'inscrire dans le « greenwashing », notamment en envisageant une approche de la formation plus orientée vers le développement durable. Il faut intégrer cette démarche de développement durable sans entraver la liberté académique des enseignants. Ce sont eux qui décident de la façon dont ils vont dispenser les cours. Il estime qu'un débat sera nécessaire.

Monsieur CHRISTOFOL partage ces préoccupations et l'état des lieux du rapport JOUZEL. Il est en revanche plus circonspect concernant les préconisations. Il s'interroge sur la pertinence d'imposer 20h ou 40h sur cette thématique au cours des 2 premières années universitaires, quelle que soit la formation. Il reconnaît néanmoins l'urgence et l'existence d'un écart entre les générations. Les générations actuelles et antérieures n'ont pas pris la mesure de ce qu'il faut faire pour infléchir le réchauffement climatique, respecter la biodiversité. Actuellement, les Français émettent entre 10 et 12 tonnes d'équivalent de CO2 par an. Il est prévu d'atteindre 2 tonnes en moyenne sur la planète d'ici 2050. 2 tonnes représentent actuellement la contribution des services publics en général. Il convient donc de baisser drastiquement les émissions et il est important de les mesurer. Il sera nécessaire d'informer et de former l'ensemble des personnels. La conviction personnelle et une inflexion individuelle des enseignements et des recherches est primordiale. Quelques interdictions devront sans doute aussi être mises en place.

Madame BARD estime que l'Université est un lieu de vie, de formation et de recherche. En conséquence, il est nécessaire de traiter ces 3 dimensions en tenant compte de la transversalité. L'histoire de l'environnement a par exemple été intégrée récemment. Il lui semble nécessaire d'imposer certaines choses. Il est important de bénéficier de connaissances théoriques mais aussi de mises en pratique, d'actions concrètes qui permettent aux individus d'agir sur leur lieu de travail. Il serait par exemple important de proposer des repas bios dans les restaurants universitaires. Certains espaces pourraient être végétalisés, des arbres fruitiers plantés. Elle a le sentiment que l'Université pourrait proposer des projets.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que des jardins partagés avaient été imaginés voici 4 ou 5 ans à l'Université, près de la Présidence. L'objectif était de mettre à disposition un lieu où la communauté pouvait apporter sa contribution, venir planter des légumes, des fruits. Cela n'a pas fonctionné.



Monsieur MORICE explique que des jachères étaient existantes, notamment des jachères avec du miel. Néanmoins, l'été notamment, personne n'est disponible pour s'en occuper.

Madame BARD encourage au développement de ce type de projets, même si cela a échoué voici quelques années.

Monsieur BORDET explique qu'un projet de jardin partagé est en cours sur le campus de Belle-Beille. Ces projets font sens lorsqu'ils sont visibles. Il faut inciter à la participation. France relance a lancé un appel à projets de jardin participatif que l'Université a pu capter. Un travail a été mené avec Terre des sciences, des associations étudiantes, différents enseignants-chercheurs intéressés. Ce groupe de travail commence à initier un projet de jardin partagé sur Belle Beille à proximité de la passerelle. Ce type de projet fonctionne également dans un écosystème où les gens du quartier participent aux actions, notamment l'été.

L'Université a l'assurance que la thématique du développement durable sera aussi intégrée à différents niveaux dans les formations. Des actions pour relever la biodiversité sur le campus sont proposées à travers des travaux pratiques. Des temps zéro permettront de mesurer l'acidité des sols. Des moyens et des étudiants vont pouvoir être mobilisés sur le long terme.

L'Université travaillera également sur des projets transversaux avec l'IUT, Polytech, notamment sur la gestion de l'eau à des moments où le personnel de l'Université est absent. Il faut pouvoir intégrer ces projets dans la pédagogie, dans des axes de recherche, dans la convivialité, dans une interaction avec différents acteurs.

Madame TAÏBI partage ces différentes préoccupations. La Faculté DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES propose un nouveau master centré sur ces questions. L'objectif est également de travailler avec les collectivités territoriales. Une convention avec ALM est établie concernant ces questions de transition des territoires.

Elle dispense ce type d'enseignements transversaux dans différentes composantes et filières, qui rencontrent le succès parce que les étudiants sont très préoccupés par le sujet. Ce type de cours fait l'objet d'échanges très enrichissants.

Elle constate néanmoins des travers à ce type d'engagements, qu'elle a notamment observés dans le rapport JOUZEL concernant l'approche par compétences. Les notions de développement durable et de transition sont complexes. Elles font appel à une réflexion systémique.

La dérive pourrait être de se diriger vers des solutions techniques et des outils. Or, il s'agit avant tout d'une philosophie. Le plus important est la prise de conscience, ce qui passe par une réflexion. Il conviendra de faire très attention à ne pas se diriger seulement vers des actions très concrètes, même si elles sont valorisantes pour ceux qui les proposent. Le risque est d'oublier qu'elles doivent être intégrées à une réflexion beaucoup plus globale à l'échelle, entre autres, des territoires. Tous les acteurs sont concernés. Pour éviter le « greenwashing », il faut se situer à ce niveau-là et ne pas s'inscrire dans la stratégie des grandes entreprises qui vont très probablement utiliser ces actions comme un outil marketing.

Monsieur ROBLÉDO explique que si l'Université se contentait de créer des jardins participatifs, cela reviendrait en effet à faire du « greenwashing ». Cette action n'a de sens que si elle s'intègre dans une politique plus générale.

Monsieur HINDRE n'est pas certain d'une véritable prise de conscience de l'urgence de la situation. Les propositions formulées sont intéressantes, mais elles reflètent un certain conservatisme. Il entend que les plus jeunes se sentent bien plus concernés que la génération de son âge. Toutefois, le concernant, il a pris conscience de cette situation depuis des années et il se sent concerné pour les plus jeunes. Les moteurs thermiques vont par exemple disparaître en 2035. Certains constructeurs expliquent qu'ils vont avoir du mal à s'adapter à cette transition d'ici 2035, alors que le problème est évoqué depuis 15 ans. Le dérèglement climatique est indiscutable. L'urgence est de savoir comment il sera possible de mettre en place les moyens pour s'adapter. Ce ne sont pas les sciences ou les technologies qui vont pouvoir résoudre ces problématiques. Il entend les dérives du « greenwashing » mais ce qui a été décrit par Monsieur BORDET témoigne d'une volonté de chercher à faire participer un maximum d'interlocuteurs, y compris autour de l'Université. Cela va bien au-delà du « greenwashing ».

Monsieur ROBLÉDO répond que toutes les petites initiatives ont un sens, notamment lorsqu'elles se cumulent. Elles ne sont toutefois pas suffisantes.

Monsieur CHRISTOFOL explique que cette bifurcation doit être socialement juste. Il précise que les 10% les plus riches émettent 50% des émissions de gaz à effet de serre. Certains publics plus défavorisés auront besoin d'un accompagnement.

Madame BARD estime qu'il pourrait être pertinent d'observer ce qui est fait dans d'autres universités ou dans d'autres pays, en amont du débat qui sera proposé.

Monsieur ROBLÉDO répond que cela sera fait dans le cadre de EU Green. Madame GROLLEAU précise que seront traitées à la fois les questions de la recherche et de la formation, de l'organisation des campus, etc. Il existe un site de l'université virtuelle du développement durable. Les grandes écoles ont développé un certain nombre d'actions. Il est proposé un classement de tous les dispositifs mis en place au niveau de la stratégie, de la formation, de l'organisation du campus...

Monsieur ROBLÉDO explique que les écoles doivent développer des actions de développement durable et de responsabilité sociale pour que leurs programmes soient accrédités. Cela explique pourquoi les universités sont moins représentées sur ce site.

Madame LEFRANÇOIS regrette que ce type d'actions soit envisagé si tardivement dans les universités.

Monsieur ROBLÉDO explique que toutes les actions proposées ne seront pas faciles à mettre en place.

Monsieur HINDRE estime qu'il faudra envisager ces actions comme une adaptation et non comme une contrainte.

Suite à une remarque de Monsieur AKIN concernant un débat sur les préconisations du rapport JOUZEL, Monsieur ROBLÉDO répond que l'objectif sera de proposer un séminaire à l'échelle de l'établissement, qui dépasse le cercle du Conseil d'administration.

## **2. Approbation du procès-verbal du CA**

### **2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 12 mai 2022**

L'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 mai 2022 est reportée au prochain Conseil d'administration.

## **3. Prospective et moyens**

### **3.1 Plan de relance tourisme – point d'étape – information**

Monsieur MORICE présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que l'ancien Premier ministre, Jean Castex, a annoncé un plan de relance d'un montant de 1,9 milliards d'euros.

Le secrétaire d'État au tourisme, Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, était venu à l'Université d'Angers pour observer ce qui était proposé en matière de formation en tourisme. Il a été satisfait des actions proposées. L'Université d'Angers a probablement été identifiée lors de cette visite comme étant en mesure d'apporter une réponse dans le cadre de ce plan de relance.

L'établissement, par l'intermédiaire de l'UFR ESTHUA, a appris le 20 novembre 2022 qu'elle porterait la mesure 3 du plan de relance Tourisme, pour un montant de 8 millions d'euros.

Monsieur MORICE souhaite remercier Monsieur ROBLÉDO et Madame RICHARD pour le soutien apporté dans ce projet. Madame RICHARD a apporté une aide précieuse pour la structuration des réponses auprès de la DGESIP, ce qui a permis d'avoir une réponse positive.

L'objectif de la mesure 3 est de s'inspirer de ce que sont aujourd'hui Polytech ou l'IAE. Il s'agit d'identifier à l'échelle nationale un futur réseau d'excellence dans le tourisme. Le futur réseau est pour l'instant intitulé « Ecoles universitaires de tourisme. »

Un certain nombre d'universités françaises développent des structures ou des dispositifs dans le domaine de la formation et de la recherche en tourisme (diapositive 15). Il est donc envisagé la création d'un consortium d'établissements disposant d'une offre de formations significative en tourisme et permettant de construire un réseau d'écoles universitaires de tourisme. L'Université d'Angers est la cheffe pilote, assurant la coordination de ce futur réseau.

Six universités composent actuellement ce consortium, qui pourra être étoffé. Des statuts devront être rédigés.

Une première réunion s'est tenue avec la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche et ses équipes. La DGESIP a confirmé la création de ce consortium. L'ESTHUA est en train de finaliser les tableaux pour permettre le versement des 4 millions d'euros. Ces 4 millions d'euros seront en partie versés à l'Université d'Angers, notamment par rapport à son action de coordination. Le restant sera versé en fonction des places ouvertes en apprentissage dans les différentes universités. Les 6 universités arrivent à travailler en bonne intelligence, dans un esprit collégial. Monsieur MORICE s'en félicite.

Six groupes de travail ont été constitués, avec un établissement pilote ou co-pilote (diapositive 16). L'Université d'Angers pilote le Groupe de travail 1 « constitution d'un réseau des formations en tourisme, pour une attractivité et une lisibilité accrues » et le groupe de travail 2 « développer de nouvelles places de formation au sein du réseau ».

Une équipe projet va être recrutée pour pouvoir animer le côté administratif de ce futur réseau. L'Université d'Angers assure la vice-présidence de la conférence des formations d'excellence au tourisme (CFET). La CFET rassemble toutes les formations dans le domaine du tourisme. Elle est pilotée par 4 ministères, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de l'Éducation nationale. Le futur secrétaire d'Etat pilotera et chapeautera la CFET avec un président issu du monde professionnel. Il s'agit actuellement de Monsieur Pierre-Frédéric ROULOT.

Monsieur MORICE s'est pour sa part positionné sur ce réseau, en tant que Directeur de l'ESTHUA. Beaucoup d'établissements privés sont reconnus dans le domaine du tourisme et occupent une place importante au sein de la CFET.

11 universités sont membres de la CFET mais avec un seul siège au sein du Bureau, à savoir une vice-présidence. La stratégie engagée aujourd'hui est une stratégie de promotion des acteurs publics pour pouvoir se positionner en tant qu'acteurs incontournables, pour donner une visibilité et une lisibilité de l'enseignement public dans le domaine de la formation et recherche en tourisme.

Constatant cet état de fait, les établissements privés sont en train de se structurer. Ils ont constitué leur propre réseau.

Au-delà de l'enseignement supérieur, le plan relance tourisme a pour objectif de répondre à un contexte professionnel, de saisonnalité des postes. Un certain nombre de secteurs professionnels du tourisme peinent à recruter. L'objectif est d'apporter des réponses, avec le développement de l'apprentissage dans le public. Un travail est notamment mené avec le SCAFOP pour développer davantage l'apprentissage.

434 places vont être engagées sur les 2 années à venir.

Monsieur MORICE présente les étapes du projet en cours et à venir (diapositive 17). Madame HARDOUIN, recrutée en tant que cheffe de projet depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, va pouvoir faire vivre ce consortium. Une seconde notification permettra le versement de 4 millions d'euros en 2023 sous réserve que le consortium mène à bien les actions prévues. Il est prévu l'ouverture de plus de 350 places de formations dès la rentrée 2022 pour le consortium, dont 1/3 en apprentissage.

En conclusion, Monsieur MORICE précise que ce n'est pas l'Université d'Angers seule qui aurait pu développer ce projet. Il s'agit d'une co-construction universitaire permettant de renforcer l'image, la visibilité et la lisibilité par rapport à la recherche et à la pédagogie dans le domaine du tourisme. Angers est positionnée comme leader sur ce sujet.

Madame RICHARD explique que le projet était complexe à monter sur le plan technique et sur le plan financier. Cela représente une somme importante d'argent à dépenser très vite, ce qui peut devenir problématique, notamment à moyen terme quand l'argent en question ne sera plus disponible. L'Université a été vigilante dans la façon dont elle a monté les actions, en essayant d'éviter de mettre les établissements dans une situation compliquée, au-delà de la durée du projet. Un certain nombre de solutions étaient favorables. C'est la raison pour laquelle l'Université a massivement orienté la création de toutes les places nouvelles vers l'apprentissage, de façon à utiliser les sommes proposées comme des sommes d'incitation, de levier initial, en sachant qu'une poursuite du financement serait possible par la voie de l'apprentissage. De la même façon, une partie importante des sommes est dirigée vers le développement de la formation continue, qui devra à terme

intéresser des publics en mesure d'en assurer le financement. Une des priorités était de construire un consortium des formations publiques qui soit capable de faire front dans un contexte relativement concurrentiel. L'objectif est de construire suffisamment d'actions ensemble pour, par exemple, aller chercher des financements européens sur des doubles diplômes etc.

Monsieur ROBLÉDO se réjouit de la possibilité de pouvoir créer un référentiel universitaire définissant ce que peut être une formation en tourisme pratiquée dans un établissement d'enseignement supérieur. Les initiatives sont actuellement développées essentiellement dans les structures privées. Certaines de ces structures proposent des bachelors, et pourraient proposer à l'avenir des masters.

Monsieur ROBLÉDO a en mémoire ce que les écoles du réseau Polytech ont créé. Force est de constater qu'après une trentaine d'années d'existence, la maturité du réseau est telle que cela génère des actions collectives qui sont très intéressantes.

Monsieur ROBLÉDO a été interpellé par la façon dont cet appel à projets a été lancé et vécu. Aucune mise en concurrence n'a été réalisée. Il a été demandé que les formations universitaires dans le tourisme proposent des actions pour répondre à un objectif. Le consortium s'est créé d'une manière naturelle et efficace. Chaque Université a apporté sa contribution. Les moyens et les efforts sont partagés.

À la suite d'un questionnement de Madame TAÏBI, Madame RICHARD répond que les contenus pédagogiques ne sont pas encore détaillés. Les premiers modules, notamment de formation continue, traiteront du développement durable pour le secteur du tourisme.

Concernant les 350 places de formation prévues à la rentrée 2022, Monsieur AKIN demande si elles concernent l'ensemble des établissements du consortium et quelle part pendra l'Université sur ces capacités d'accueil.

Monsieur MORICE répond qu'un peu plus d'un tiers des places seront réservées pour l'Université d'Angers. Un travail a été réalisé pour la mise en place de nouvelles formations d'apprentissage.

Monsieur AKIN demande si cela concerne tous les cycles de formation confondus ; licence, master et doctorat.

Monsieur MORICE répond que des places seront réservées en licence pour ce qui concerne l'hospitalité. Sinon, une majorité de places seront réservées pour les masters. L'ESTHUA proposait très peu de parcours de master en apprentissage. Tout ce qui aura trait aux résidences seniors, à l'innovation, à la création d'entreprises sera proposé en apprentissage dès la rentrée 2022.

Monsieur AKIN demande quelle sera la place de la formation initiale dans le plan de relance du tourisme.

Monsieur MORICE répond que certaines formations en licence seront concernées. Il ne s'agit pas uniquement de formations en apprentissage. Seront concernées l'hôtellerie et la restauration. L'ESTHUA propose une L3 Hôtellerie, restauration et arts de recevoir. L'objectif est de proposer des formations qui permettent de répondre aux besoins du monde professionnel.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que l'apprentissage fait partie de la formation initiale. Sous un format différent, mais il s'agit bien d'étudiants accueillis.

### **3.2 Demande d'agrément d'accueil des services civiques – vote**

Monsieur BAUMARD présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il présente un bilan des services civiques accueillis depuis 3 ans à l'Université d'Angers. Il convient également que les administrateurs se prononcent sur le dépôt d'une nouvelle demande d'agrément pour 3 nouvelles années d'accueil de volontaires.

Monsieur BAUMARD explique que le service civique correspond à des missions d'intérêt général. Il est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, est temporaire, doit favoriser la mixité sociale et ouvrir droit à une indemnité.

Il ne s'agit pas de remplacer quelqu'un, mais d'être là en appui, de pouvoir innover et d'aller davantage au contact des usagers. Il ne s'agit pas de travailler dans un bureau. L'Université a fait le choix de n'accueillir sur son premier agrément que des jeunes volontaires à partir de 18 ans, puisque l'objectif était d'être en contact avec les étudiants qui se situent aux mêmes âges.

La durée des missions est en moyenne de 7 à 8 mois.

Le service civique doit favoriser la mixité sociale. Il ne s'agit pas nécessairement de recruter d'anciens diplômés de l'UA. L'important est de recruter quelqu'un qui a envie de faire la mission concernée.

Les volontaires en service civique sont gratifiés. Ils perçoivent une indemnité en 2 parties. Une partie est versée par l'agence du service civique et s'élève à 473,00€ par mois. La seconde partie est versée par l'établissement d'accueil et s'élève à 107€ par mois. Cela représente un peu plus de 500,00€ par mois de gratification.

Monsieur BAUMARD rappelle les obligations de l'organisme d'accueil du service civique (diapositive 21). Il convient de désigner un tuteur d'accueil et d'assurer une formation civique et citoyenne.

Monsieur BAUMARD tient à souligner l'investissement des collègues tuteurs. Cela représente un travail d'accompagner les volontaires. Il ne s'agit pas d'accompagner un nouveau collègue qui arrive mais un jeune dans un temps particulier.

La formation théorique dispensée s'élève à 2 jours. L'Université travaille en relation avec les autres organismes agréés du service civique. Il s'agit de formations sur les grands enjeux, comme la citoyenneté, la construction européenne, la mixité, la diversité. Les volontaires sont satisfaits de cette formation qui leur permet notamment de rencontrer d'autres volontaires accueillis dans d'autres structures. Les volontaires sont également formés aux premiers secours. L'Université travaille avec la protection civile dans ce cadre.

Monsieur BAUMARD présente le bilan de l'agrément pour les années 2019-2022 (diapositive 22). Le confinement a fortement impacté les missions. Certains collègues ont par ailleurs souhaité se recentrer sur leurs missions avant de prendre en plus la responsabilité d'accueillir de nouveaux volontaires.

Sur l'année 2021-2022, de nouveaux services ont proposé des volontariats en service civique, comme le service culture, le service commun de la documentation et le domaine universitaire du Choletais. 9 volontaires ont pu être accueillis cette année.

Certains éléments doivent encore être retravaillés (diapositive 23). Il est important pour les volontaires d'accompagner les jeunes dans leur projet d'avenir. Les services civiques accueillent souvent des jeunes qui sont en décrochage ou en temps de pause, dans le cadre d'une année de césure ou entre leur licence et leur master. Ils s'interrogent sur leur avenir. Un travail est mené avec les collègues du SUIO IP qui accueillent eux-mêmes des volontaires. L'objectif est de pouvoir s'appuyer sur des forces internes.

Le choix des volontaires n'est pas toujours aisé. Il s'agit de choisir des personnes qui ont une appétence pour la mission proposée.

Il sera envisagé de travailler davantage en réseau entre les différents tuteurs et les différents volontaires pour créer une communauté et ainsi offrir un meilleur accompagnement des jeunes et des collègues qui les accompagnent.

Certains points positifs peuvent être mis en évidence. Certains projets ont été mis en œuvre grâce aux volontaires. La DEVEC a par exemple accueilli un volontaire au relais handicap en 2019-2020 (diapositive 24). La personne a contribué à mettre en place la soirée Handiscutant, qui a permis des rencontres de pair à pair entre étudiants en situation de handicap et futurs étudiants.

Des volontaires ont parfois été accueillis en binôme ou sur des missions proches. Cela a permis de créer des liens et un partage des bonnes pratiques.

Deux personnes qui sont passées par un volontariat en service civique ont rejoint l'Université en tant que contractuels.

L'Université a pour projet de déposer un nouvel agrément sur 11 nouvelles missions (diapositive 25).

6 missions sont des renouvellements à l'identique, à la BU, au service Culture, à l'IUT, la parenthèse et sur le campus de Cholet. Le SUIO-IP a fait le choix de scinder en 2 les missions. 3 nouvelles missions sont proposées dans le cadre de la politique vie des campus en lien notamment avec l'UFR sciences, concernant les actions autour de la biodiversité, de l'accompagnement sur les jardins partagés pour donner suite au projet mis en place avec Terre des sciences. Une autre mission concernera la promotion de l'engagement étudiant.

L'ensemble des missions débuteront dès septembre 2022, la mission concernant la promotion de l'engagement étudiant débutera à partir de janvier 2023.

Monsieur AKIN demande des précisions concernant le niveau de rémunération des étudiants en service civique.

Monsieur BAUMARD répond que cela correspond à des taux fixés par l'agence du service civique. Lorsque les volontaires sont étudiants et boursiers, ils ont droit à une sur-cotation versée par l'agence du service civique.

Monsieur AKIN demande comment est financé le service civique à l'Université.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'ils sont financés par les fonds propres de l'Université. Ils ne sont pas financés par la CVEC.



Monsieur CHRISTOFOL demande si des études sont faites sur le devenir des jeunes qui ont réalisé un service civique. Il souhaite savoir s'il s'agit d'un dispositif permettant de diminuer artificiellement les chiffres du chômage ou si la mission apporte un réel bénéfice pour leur parcours professionnel.

Monsieur BAUMARD explique que dans le cadre du bilan annuel qui est remis, l'Université doit faire un retour sur ce que ces volontaires deviennent immédiatement après avoir exercé cette mission. Il ne dispose pas de suivi à long terme.

La plupart des volontaires reprennent des études ou font un « petit boulot ». Les missions peuvent parfois être un tremplin pour un premier emploi, notamment pour de jeunes diplômés de master.

Madame REY explique que l'une de ses étudiantes est en service civique à l'espace culturel. Pour pouvoir être embauché dans le secteur de la culture, il faut avoir de l'expérience. Le service civique peut être cette expérience qui leur manque malgré les stages réalisés. Elle a le sentiment que le service civique a été très profitable pour différents jeunes qu'elle a rencontrés. Cela peut leur permettre de se confronter à une première expérience plus précise d'un métier qu'ils souhaitent exercer et d'obtenir des contacts.

Monsieur ROBLÉDO explique que les premiers services civiques accueillis à l'Université étaient proposés dans le cadre de la mission développement durable. L'objectif était que ces volontaires exercent une influence sur le comportement des étudiants, sur le tri des déchets en particulier. Le public accueilli était très diversifié. Certains jeunes s'inscrivaient dans l'objectif de se réinsérer.

A l'instar de ce qu'a indiqué Monsieur BAUMARD, Monsieur ROBLÉDO rappelle que les services civiques ne sont pas destinés à remplacer un emploi. L'établissement a une obligation d'accompagnement et de formation. La mission doit permettre l'acquisition de compétences.

Monsieur LEMAIRE demande des précisions sur les missions qui peuvent être confiées.

Monsieur BAUMARD explique que la demande d'agrément propose de grandes thématiques. La thématique culture et loisirs constitue le plus gros vivier d'offres d'annonces de volontariat. Les personnes accueillies à l'Université sur ces thématiques vont se voir proposer de la médiation culturelle dans les 2 galeries des bibliothèques universitaires. Les volontaires vont être chargés de promouvoir la carte culture. Il s'agira d'aller au-devant d'étudiants qui ne connaissent pas forcément les dispositifs carte culture et autres services proposés par le service Culture de l'UA. L'objectif est de promouvoir la vie culturelle et plus généralement la vie des campus. Les étudiants doivent prendre conscience de la richesse de l'offre en étant dans une relation de jeune à jeune plutôt que de l'administration vers les usagers.

Le renouvellement de la demande d'agrément d'accueil des services civiques est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

#### **4. Enseignement et Convention**

##### **4.1 Convention Université d'Angers – Université de Kassel - Délivrance de diplômes en partenariat international- vote**

Monsieur ROBLÉDO explique que la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines s'associe avec l'Université de Kassel (Allemagne), pour réaliser des actions de



développement de programmes d'intérêt commun dans l'enseignement et la recherche. Cette convention propose un triple diplôme aux étudiants sélectionnés (diapositive 28).

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'Université Franco-Allemande (UFA), qui permet d'accompagner le déploiement d'un diplôme conclu entre une université française et une université allemande.

Une convention de ce type a déjà été signée pour une formation proposée par la Faculté de Droit, Economie, Gestion.

Monsieur PIERRE explique que des échanges sont prévus chaque année dans les 2 sens. Les étudiants allemands doivent suivre 2 disciplines. En conséquence, l'anglais et l'allemand sont proposés. Les étudiants obtiendront le titre de Bachelor à l'issue du diplôme.

Monsieur ROBLÉDO explique que pour que le soutien de l'UFA fonctionne, il faut établir en amont une convention entre les 2 universités.

La convention est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

#### **4.2 Convention d'application CPER 21-27 – vote**

Monsieur ROBLÉDO explique que cette convention concerne les éléments financiers du CPER dans le cadre de la zone géographique du département du Maine-et-Loire, pour ce qui concerne l'enseignement supérieur.

La convention mentionne tous les projets financés dans le cadre de ce CPER. D'autres établissements font partie du CPER.

La convention d'application du contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

## **5. Ressources Humaines**

### **5.1 Point d'étape sur les promotions et recrutements des enseignants et enseignants-chercheurs – information**

Monsieur DELABAERE présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il dresse un point d'étape sur le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs jusqu'en 2021, puis à compter de 2022 (diapositive 31), notamment sur la composante C3.

Il rappelle que le Conseil d'administration a voté les lignes directrices de gestion pour l'année 2022-2023. Elles seront retravaillées. Le vote du Conseil d'administration du 10 mars 2022 a en particulier porté sur la composante C3, qui est une prime individuelle (diapositive 31).

Il présente le bilan des demandes examinées au Conseil académique restreint du 31 mai 2022. Le Conseil académique restreint a examiné 103 dossiers (diapositive 33).

Cela représente une augmentation significative par rapport à l'ensemble des demandes des PEDR des années précédentes. L'Université est passée d'environ 80 dossiers à 103 dossiers. Le nombre de demandes a doublé dans les universités françaises, en passant de 6000 à 12000 dossiers. Cela a posé de nombreux problèmes pour les universités, mais également

pour le ministère. Le site Galaxie a ainsi connu une panne importante de surcharge de ses capacités ce qui a entraîné un décalage du calendrier.

66 maîtres de conférences ont déposé un dossier, dont 28 collègues femmes.  
37 dossiers ont été déposés chez les professeurs, dont seulement 6 collègues femmes.

Monsieur DELABAERE présente le bilan des avis du Conseil académique restreint (diapositive 34).

Cela a été complexe pour toutes les universités de trouver des rapporteurs. En définitive, l'Université d'Angers a défini des rapporteurs en local. Une réflexion devra être engagée pour les années à venir. Le ministère proposera certainement des évolutions.

Les membres du Conseil académique restreint ont repris l'ensemble des avis des rapporteurs et ont réalisé un travail d'homogénéisation pour donner une meilleure cohérence au regard de l'ensemble des avis.

L'évaluation de l'activité scientifique est habituelle. En revanche, les rapporteurs n'ont pas l'habitude d'évaluer l'activité pédagogique et l'activité des tâches d'intérêt général.

Les avis concernant l'investissement pédagogique sont très bons en général.

Les avis sur l'activité scientifique sont plus discriminants. Le recul est sans doute plus important puisqu'il peut se caler sur des pratiques au sein du CNU.

Les rapporteurs et le Conseil académique restreint ont été plus sélectifs dans l'évaluation des responsabilités collectives et d'intérêt général.

Sur 103 dossiers, 21 dossiers obtiennent 3 fois l'évaluation « A ».

Le retour des avis du CNU sont prévus pour le 4 octobre 2022. L'attribution de la C3 devra être faite avant le 14 décembre 2022, après avis du Conseil académique restreint.

Monsieur CHAUVET demande quand les candidats auront communication des différents avis.

Monsieur ROBLÉDO répond que les avis circonstanciés ne sont pas transmis aux candidats, sauf s'ils en formulent la demande. Il semble judicieux d'attendre le retour du CNU. L'Université dispose d'un avis donné par les rapporteurs du Conseil académique restreint. L'avis est transmis au CNU, qui va rendre son propre avis. La décision sera prise après le retour du CNU. Le CNU pourrait apporter un éclairage nouveau, ou remettre en cause les évaluations du Conseil académique restreint.

Monsieur CHAUVET estime qu'il est important que les collègues aient connaissance de la façon dont est apprécié leur dossier.

Monsieur DELABAERE pense que l'ensemble des avis du Conseil académique restreint ont déjà été renseignés sur l'application Galaxie. Monsieur CHAUVET répond que les collègues n'ont pas cette information sur l'application Galaxie, contrairement aux avancements.

Monsieur DELABAERE le note, il se renseignera auprès de Madame LE ROUX, la responsable du pôle enseignants.

Il ajoute que les différents VPRH se sont interrogés quant à la possibilité pour le CNU de se servir des avis d'établissements avant de faire leur propre évaluation. *A priori*, il serait plutôt envisagé que le CNU travaille de façon complètement indépendante, sans tenir compte du regard des établissements. Il lui semble pertinent de conserver ce regard indépendant.

Monsieur LEMAIRE demande à Monsieur DELABAERE s'il a connaissance des pratiques dans les autres universités concernant le choix des rapporteurs.

Monsieur DELABAERE répond qu'un bilan partiel a été dressé par le réseau des VPRH. Sur 23 universités ayant répondu à l'enquête, 16 ont sollicité uniquement des rapporteurs internes, 6 universités ont fait un mixte entre des rapporteurs internes et externes. Cela a toutefois été un peu gênant de son point de vue, car certains dossiers avaient deux rapporteurs en interne, et d'autres pouvaient avoir un rapporteur interne et un rapporteur externe. Cela revient à traiter les dossiers de façon différenciée. Une université, de petite taille, a décidé que le Conseil académique restreint émettrait seul les rapports.

Monsieur LEMAIRE demande comment l'Université a opéré pour choisir les rapporteurs.

Monsieur DELABAERE explique que le temps était contraint. Il espérait par ailleurs plus d'informations de la part du fichier de l'AUREF. Celui-ci proposait seulement 4 universités, dont l'Université d'Angers. Concernant le groupe section droit économie gestion par exemple, ou lettres, langues et sciences humaines, beaucoup de dossiers ont été réceptionnés. Or des sections complètes étaient manquantes du fichier AUREF, notamment dans ces groupes sections. Il manquait également des candidats rapporteurs en informatique. Monsieur DELABAERE a essayé de traiter avec l'Université du Mans qui connaissait les mêmes problématiques. La seule possibilité était de mixer les rapporteurs pour certains dossiers.

Le temps contraint l'a conduit à proposer des rapporteurs internes. Il estime que les rapporteurs ont globalement bien fait leur travail, dans 70% des cas. Certains rapporteurs ne souhaitaient pas rapporter sur leur collègue et ont refusé de se prêter à l'exercice. Certains rapporteurs n'ont pas compris qu'il ne s'agissait pas d'évaluer l'ensemble de la carrière du collègue, mais seulement les 4 dernières années. Sur ce point, le Conseil académique restreint a fait un travail d'homogénéisation.

Monsieur LEMAIRE estime que la majorité des rapporteurs sont sans doute honnêtes. La pratique de rapporter sur son collègue lui semble délicate.

Monsieur DELABAERE répond que cela sera revu à la rentrée prochaine. Il rappelle que le Conseil académique restreint pour les rapporteurs était le 27 avril 2022 et que l'application Galaxie est tombée en panne. Même lorsque l'application a été de nouveau opérationnelle, les universités avaient pour consigne de ne pas se servir de l'application car cela bloquait tous les autres dépôts de dossiers comme les chaires de professeur junior, les promotions de grade etc.

Les dossiers n'ont été disponibles que le 13 avril 2022 pour un conseil académique restreint au 27 avril, avec une période d'une semaine de congés dans l'intervalle. Il était délicat de contacter les collègues dans cette période.

Une réflexion va être menée dans le cadre des lignes directrices de gestion, lorsqu'elles seront stabilisées, pour définir des méthodes ad hoc par rapport à ces problèmes.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'avant d'examiner la composante C3, le réseau AUREF s'est posé la question du dispositif qui pouvait être mis en place sur les repyramidages. Un fichier devait être conçu pour répondre à cette problématique. Pour des raisons diverses, certaines universités de l'AUREF n'ont pas souhaité participer à ce dispositif. Concernant la composante C3, la masse de dossiers à gérer est beaucoup plus importante. Il est nécessaire

de disposer d'un laps de temps suffisant à partir du moment où la nature des dossiers déposés sur Galaxie est connue, pour nommer les rapporteurs.

Monsieur CHRISTOFOL regrette la précipitation des procédures imposées par le ministère. Cela ne permet pas de respecter les règles de déontologie.

Il s'interroge sur le positionnement du CNU. Si l'évaluation est locale, pour tenir compte de l'investissement local, il n'est pas pertinent de faire appel à des collègues d'autres universités. Si l'évaluation est disciplinaire, il convient de faire appel au CNU.

Actuellement, il estime que différents genres sont mélangés. *In fine*, le Président peut choisir seul.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que cette procédure est déjà existante. Lorsque les promotions sont examinées à l'échelle locale, la méthode est la même.

Monsieur CHRISTOFOL précise que deux quotas sont existants, un pour le local et un pour le national. Cela est différent.

Monsieur ROBLÉDO l'entend mais des décisions sont prises à l'échelle locale en nommant des rapporteurs locaux. Le volume de dossiers concernés est toutefois plus restreint.

Concernant le local, Madame BARD se souvient d'avoir étudié des dossiers en recherche. Une personne de l'établissement et appartenant à la même discipline étudiait le dossier, un collègue donc, mais le deuxième rapporteur était une personne extérieure à l'université. Cela est plus compliqué quand deux personnes évaluent leur propre collègue.

Monsieur BARILLE explique qu'un collègue en informatique a rapporté sur des dossiers pour l'Université de Nantes en étant rémunéré. A Angers, ce travail n'est pas rémunéré.

Monsieur DELABAERE explique que seul un petit nombre d'universités rétribuent les collègues externes qu'ils contactent pour rédiger le rapport d'évaluation.

Monsieur CHAUVET estime que cela pose un problème d'égalité de traitement des fonctionnaires.

Monsieur ROBLÉDO est pour sa part opposé à rémunérer ce type d'activités. Les tâches d'évaluation font partie des missions d'un enseignant-chercheur. Il reconnaît néanmoins que le volume désormais demandé peut ne pas être jugé acceptable.

La question a été abordée dans le cadre du réseau AUREF et de France Université. Les collègues réclamant une rémunération seraient en réalité fortement minoritaires.

Monsieur CHRISTOFOL estime qu'il ne s'agit pas que d'une question de rémunération à l'acte. Il s'agit d'une question de temps. Le volume consacré à l'évaluation est croissant. Face à la pression en termes d'enseignement, d'heures complémentaires, et face à la nécessité de faire de la recherche, les enseignants-chercheurs exercent de nombreuses activités qui commencent à être volumineuses gratuitement. Il existe un référentiel d'équivalence des tâches mais les activités se cumulent.

Monsieur CHAUVET précise que selon l'Université où l'enseignant-chercheur est affecté, la même tâche n'est pas prise en compte de la même manière, ce qui n'est pas normal. Les mêmes règles devraient s'appliquer.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que l'Université avait voulu travailler sur le statut des élus, avec l'éventualité d'une rémunération. Les représentants du personnel étaient plutôt contre cette proposition. Le groupe de travail n'a pas pu avancer sur le sujet.

Madame LEFRANÇOIS précise que le statut de l'élu peut être valorisé dans la promotion d'une carrière.

Monsieur DELABAERE explique que beaucoup de collègues dans les universités expriment en effet qu'ils n'ont plus le temps de faire de la recherche sur certaines périodes de l'année car ils ont de nombreux rapports à rédiger. La surcharge est extrêmement condensée sur le mois de mai. Le ministère devrait selon lui et ses collègues VP-RH revoir son calendrier. Concernant l'aspect rémunération, Monsieur DELABAERE explique que le repyramidage relève de promotions par la liste d'aptitude. Les experts des dossiers pour les BIATSS ne bénéficient pas non plus de rémunération pour leurs travaux d'expertise. Comme indiqué par Madame LEFRANÇOIS, l'activité d'expertise est prise en compte dans les aspects promotion.

Monsieur DELABAERE dresse un second point d'étape sur la voie temporaire d'accès au corps des PR au titre des années 2021-2022 (diapositive 35). Il rappelle que des MCF HDR hors classe, ou classe normale avec dix ans d'ancienneté, peuvent candidater pour un repyramidage à une promotion interne. L'Université devait définir les sections prioritaires. Il s'agit d'une voie temporaire de 2021 à 2025, voire 2026 si des reliquats existent.

Le Conseil d'administration avait décidé le 10 mars 2022 de la répartition par discipline des possibilités de promotions internes allouées à l'Université, au titre de 2021 (3 possibilités) et au titre de 2022 (4 possibilités), dans le respect des priorités nationales et en conformité avec les lignes directrices de gestion de l'établissement (diapositives 36 et 37).

Les tableaux constitués étaient fiables. Tous les candidats inscrits dans les tableaux comme susceptibles de candidater ont effectivement déposé une candidature. La communication a donc été efficace.

Le Conseil académique restreint du 20 juin 2022 évaluera les dossiers suite aux avis des 2 rapporteurs. 19 personnes ont déposé leur candidature. Il est prévu *a minima* un rapporteur externe de la discipline.

Un tableau établi par les collègues de l'AUREF était à disposition pour identifier un rapporteur externe de la discipline. Grâce à ce tableau de l'AUREF, Monsieur DELABAERE a contacté certains collègues. Il a constaté que, pour une même section, les domaines pouvaient être très diversifiés, certains collègues ont ainsi décliné la proposition de rapporter sur un dossier. Un travail de concertation a été établi avec Le Mans. Un travail a également été mené avec les directeurs de laboratoires. Certains rapporteurs potentiels identifiés par ce biais ont décliné la proposition parce qu'ils avaient déjà trop de rapports à rédiger.

Le deuxième rapporteur a été envisagé avec les directeurs de composante pour le côté local. Les directeurs de composante ont fait des propositions de rapporteur. Dans certains cas, les directeurs de composante ont préféré que le second rapporteur soit également délocalisé, certains dossiers auront dès lors deux rapporteurs externes.

Le Conseil académique restreint réuni le 31 mai 2022 a validé l'ensemble des rapporteurs. Les rapports seront étudiés lors du Conseil académique restreint du 20 juin 2022. Les avis seront ensuite transmis au CNU qui devra rendre ses avis au plus tard le 28 octobre 2022.

Des comités d'audition seront instaurés pour l'audition des candidats, entre le 7 novembre et le 12 décembre 2022. Comme pour les comités de sélection, il a été décidé que la constitution des comités d'audition serait soumise à l'avis du Conseil académique restreint.

Avant le 14 décembre 2022, le Président proposera les nominations.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'une organisation devra être trouvée pour permettre de prendre en charge tous ces nouveaux dispositifs.

Madame BARD demande comment s'est opéré le choix des sections pour ces nouveaux dispositifs.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il a fallu tenir compte du taux de PR par rapport au taux de MCF à l'échelle nationale. Ce critère a ensuite été défini à l'échelle locale.

A la fin du processus, il faut qu'à l'échelle nationale 40% de PR soient définis par section. Il convenait également de tenir compte du taux de PR femmes dans la section et de vérifier s'il existait un vivier de MCF HDR femmes dans la section.

Certaines sections n'avaient pas de vivier femmes, mais remplissaient l'ensemble des autres critères.

Une section remplissait l'ensemble des critères, mais une seule candidate pouvait déposer un dossier, ce qui ne revenait plus à organiser un concours mais une promotion. Cette section n'a en conséquence pas été retenue (*cf. PV du 10 mars 2022*).

Suite à une demande de précisions de Madame BARD, Monsieur ROBLÉDO répond qu'il suffit parfois d'augmenter d'une personne le passage de Maître de conférences à Professeur pour répondre à la cible des 40% à atteindre.

Monsieur DELABAERE explique que les lignes directrices de gestion votées dans le cadre du Conseil d'administration du 10 mars 2022 sont provisoires. Les dispositions sur le ciblage des sections seront certainement conservées.

Certaines données ne sont pas encore connues pour les années futures. Des enseignants-chercheurs sont par exemple susceptibles de passer leur HDR à la rentrée prochaine. Il sera nécessaire d'actualiser le fichier des HDR tous les ans.

Des enseignants-chercheurs titulaires d'une HDR auront par ailleurs leurs 10 ans d'ancienneté dans 2 ans, d'autres pourront passer à la hors classe, modifiant ainsi le vivier. De ce fait, certaines sections très déficitaires en termes de PR pourront être proposées aux promotions.

Il regrette qu'il faille cibler une section et de ne pas pouvoir bénéficier d'une ouverture plus large par regroupement de sections voisines.

Monsieur CHRISTOFOL note que la procédure pour les maîtres de conférences HDR est très complexe. La seule femme remplissant les conditions dans une section CNU ne peut par exemple pas candidater. Il espère qu'un regroupement de plusieurs sections pourra permettre ces possibilités.

Monsieur DELABAERE répond que cela n'est pas ce qui est envisagé à l'heure actuelle.

Monsieur CHRISTOFOL revient sur le RIPEC et explique qu'il avait eu un échange avec Monsieur Pierre COURAL à la DRH de l'enseignement supérieur. Il expliquait la différence existante entre les décharges de services et les primes. La décharge de service permet de réaliser un travail pendant le temps de travail. Si la mission prend plus de temps que ce qui doit être réalisé pendant le temps de travail, il est nécessaire d'avoir une décharge pour pouvoir la faire.

La prime permet de reconnaître un travail, une qualité de travail et un investissement dans une responsabilité particulière. Il lui semble important de comprendre ces différentes dimensions pour envisager une réflexion dans ce cadre.

Monsieur DELABAERE explique que ce type de questionnements sera évoqué dans le cadre du Conseil d'administration du 9 juillet 2022, avec la composante C2.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 17h49.

**Christian ROBLÉDO**

Le Président de l'Université d'Angers

**Isabelle RICHARD**

La Vice-présidente du Conseil d'administration et égalité

## **6. ANNEXE : Diaporama de la séance du 9 juin 2022**